



Conseil des Présidents

EURODEFENSE

Paris, le 20 juin 2013

Monsieur Herman Van Rompuy
Président du Conseil Européen

Monsieur le Président,

Le réseau EURODEFENSE a déjà eu l'occasion de vous adresser, ces dernières années, des propositions relatives à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne dans le domaine de la *Politique de sécurité et de défense commune*.

Cette année, dans la perspective de la préparation de « l'agenda défense » du Sommet européen de décembre 2013, les 13 associations nationales EuroDéfense du réseau ont travaillé à l'élaboration de quelques propositions susceptibles de répondre aux attentes du Conseil, telles qu'exprimées dans le rapport des conclusions de la réunion des 13 et 14 décembre 2012.

En premier lieu, il nous paraît fondamental de **clarifier le niveau d'ambition et le contenu de la PSDC**. Tandis que cette politique a comme objectif la sécurité et la défense de l'UE et offre la perspective d'une défense commune, elle n'est aujourd'hui que l'intersection de 26 politiques nationales autonomes¹ dont aucune ne se réfère au besoin global de défense de l'Union considérée comme un tout.

C'est pourquoi nous proposons qu'à côté des analyses nationales (par le bas), soit effectuée en parallèle, sans tabou ni restriction et sous le contrôle du SEAE, une analyse européenne (par le haut) du besoin de défense de l'UE et de ses pays membres. Dans le contexte actuel, les restrictions mises aux compétences et capacités de l'UE dans le domaine des opérations militaires nous paraissent contreproductives car elles empêchent les Européens d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière de défense. En effet, la défense doit être considérée comme un tout et faire l'objet d'une approche globale mêlant sécurité, défense territoriale et défense extérieure. L'ensemble des dispositions prévues par le Traité de Lisbonne dans ce domaine devraient être exploitées et en particulier la *coopération structurée permanente*. En outre, les enjeux de la PSDC justifient selon nous que des réunions formelles des Ministres de la Défense se tiennent régulièrement.

¹ Le Danemark n'est pas acteur de la PSDC (*opting out*)

Le risque de duplication entre la PSDC et l'OTAN nous semble improbable dans la mesure où ces deux organisations de nature différente ne sont que des cadres d'engagement de moyens militaires qui sont fournis exclusivement par les nations sur une base volontaire. Le renforcement de l'ambition et des capacités opérationnelles des Européens est d'ailleurs vivement encouragé par les Américains qui souhaitent rééquilibrer le partage du fardeau de la sécurité en Europe. Les opérations en Libye, au Mali ou en mer Rouge donnent une bonne indication de ce que l'ambition stratégique minimale de l'Union Européenne dans son voisinage et au-delà devrait être.

Il nous semble également essentiel que **L'UE renforce la crédibilité de ses capacités de réaction rapide et en particulier de ses Groupements Tactiques (*Battlegroups*)**. Reconnaissant la vertu intégratrice des Groupements Tactiques 1500 (GT 1500), mais constatant qu'ils n'ont jamais été engagés jusqu'à maintenant, alors que la nécessité demeure pour l'UE de disposer d'une capacité d'intervention rapide dans le règlement des crises internationales, EURODEFENSE émet quelques propositions visant à améliorer les conditions politiques et opérationnelles nécessaires à l'engagement de telles forces.

D'un point de vue politique, une réflexion concrète devrait être engagée sur les intérêts de sécurité communs de l'UE, susceptibles de nécessiter des opérations militaires de réaction rapide : enjeux, zones géographiques, modes d'action..., ainsi que sur les facteurs déterminants de la décision d'engagement des Etats membres.

Sur le plan opérationnel, nous suggérons que soient améliorées la flexibilité et la modularité des forces de réactions rapides disponibles pour l'UE dans un cadre interarmées. Nous pensons également qu'il pourrait être utile de co-localiser temporairement en un même lieu géographique toutes les composantes d'un même *Battle Group*, de façon à améliorer sa disponibilité immédiate, son entraînement collectif, donc son efficacité opérationnelle, et à exprimer encore plus clairement la volonté de mutualisation et partage souvent affirmée dans les milieux politico-militaires.

L'amélioration des capacités opérationnelles de l'UE ne saurait cependant s'affranchir d'une structure permanente et complète de planification et de conduite de ses opérations civiles et militaires. Cette capacité de nature à accroître la confiance des décideurs politiques dans les capacités d'action de l'UE pourrait s'inscrire avantageusement dans le cadre d'une amélioration du fonctionnement du pôle défense au sein du SEAE où seraient rationalisés les rôles des différents organismes concernés (CMPD, CPCC, EMUE...).

Quant au renforcement et au développement des *capacités et moyens de défense* proprement dits, que le Conseil appelle de ses vœux, il s'agit de passer du déclaratoire à la réalisation concrète. A cet effet, un inventaire des partages et mutualisations potentiels envisagés par les nations (pooling and sharing) devrait être mis en regard des lacunes identifiées dans le plan de développement de capacités (CDP), une feuille de route élaborée et un suivi assuré par l'AED.

Enfin, dans le **domaine de l'industrie de défense, le développement d'une base industrielle et technologique européenne plus intégrée est nécessaire à la satisfaction de nos besoins capacitaires avec un niveau d'indépendance technologique suffisant.** EURODEFENSE attend avec impatience la Communication annoncée de la Commission relative à ce domaine.

Il est donc suggéré de renforcer l'autorité de l'AED au plan politique et pour cela d'accroître à terme ses moyens financiers en ouvrant dès maintenant au Budget de l'Union Européenne, pour la période 2014-20, une ligne dédiée à la R&T de Défense accompagnée d'une ligne dédiée à la R&D de Défense. Ces deux lignes seraient destinées à abonder les financements d'opérations coopératives décidées par les Etats dans le cadre de l'AED. La première pourrait également permettre de placer dans le PCRD des projets à finalité Défense, sous deux réserves : le financement se partagerait uniquement entre l'Union et les Etats, et la propriété industrielle resterait aux seuls Etats et industriels participants.

Les propositions présentées ci-dessus font l'objet de quelques développements dans l'annexe 1 jointe à ce courrier. Elles ont recueilli la totale approbation de 12 des 13 associations nationales du réseau, EuroDéfense-United Kingdom émettant cependant quelques réserves qui font l'objet de l'annexe 2.

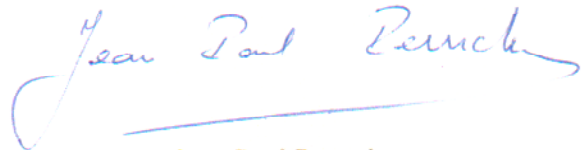
Sauf objection de votre part, l'ensemble de ce courrier pourrait être adressé en copie à la *Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité*, au *Président de la Commission européenne* et au *Président de la sous-commission Sécurité et Défense du Parlement européen*.

EURODEFENSE espère apporter ainsi un écot utile à la réflexion des personnalités en charge de la préparation du Conseil Européen de décembre prochain. La qualité et l'expertise de ses membres au sein de ses 13 associations nationales constituent en elles-mêmes un gage du bien fondé des idées ainsi avancées. Si vous voulez bien y porter attention, et si elles vous paraissent opportunes et réalistes, elles pourraient être approfondies par les institutions. EURODEFENSE reste à leur disposition à cet effet.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Willem van Eekelen
Président d'EuroDéfense-Nederland
Président en exercice d'EURODEFENSE



Jean-Paul Perruche
Président d'EuroDéfense-France
*Président du Groupe de travail
« Préparation du Sommet européen 2-2013 »*

P.J. : Annexe 1 : Propositions EURODEFENSE (7 pages)
Annexe 2 : Commentaires ED-United Kingdom